

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► B

**RÈGLEMENT (CEE) N° 2319/89 DE LA COMMISSION**

**du 28 juillet 1989**

► M1 **fixant des exigences minimales de qualité pour les poires Williams et Rocha au sirop et/ou au jus naturel de fruit dans le cadre du régime d'aide à la production** ◀

(JO L 220 du 29.7.1989, p. 51)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1559/2006 de la Commission du 18 octobre 2006	L 288	22	19.10.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1989R2319:20010526:FR:PDF>